## COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE 33, RUE DE LA LAUZIERE **05230 LA BATIE NEUVE**

Membres présents : 22

Membres en exercice: 33

Procurations: 9

Pour : 30 Contre: 1 Abstention: 0

VOTES: 31

N° 2024/4/20

# **DELIBERATION** DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### **SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 28 MAI 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de mai, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-deux mai deux mil vingt-guatre.

#### **Présents**

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémi, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BREARD J. Philippe, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, ESTACHY Jean-François, EYRAUD Joël, LESBROS Pascal, MICHEL Francine, OLLIVIER Vincent, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence, SPOZIO Christine.

#### <u>Absents</u>

Mesdames et Messieurs BARISONE Sébastien, BONNAFFOUX Luc, BOREL Christian, DURIF Marlène, FACHE Valérie, MAENHOUT Bernard, NICOLAS Laurent, PARENT Michèle, PHILIP Michel, ROUX Lionel, VANDENABEELE Magali.

#### **Procurations**

M. BONNAFFOUX Luc donne procuration à M. BONNAFFOUX Joël

M. BOREL Christian donne procuration à M. ESTACHY Jean-François

Mme DURIF Marlène donne procuration à M. CARRET Bruno

M. MAENHOUT Bernard donne procuration à Mme SPOZIO Christine

M. NICOLAS Laurent donne procuration à M. EYRAUD Joël

Mme PARENT Michèle donne procuration à M. SARRET Jean

M. PHILIP Michel donne procuration à M. BARANOWSKI Jérémi

M. ROUX Lionel donne procuration à M. BETTI Alain

Mme VANDENABEELE Magali donne procuration à Mme BAILLE Juliette

Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

# Objet: Demande de versement d'une participation financière pour les foodtrucks et stands alimentaires présents à l'occasion de la Fête des Trois Lacs 2024

Monsieur le président rappelle à l'assemblée la délibération n°2017/6/18 du 29 mai 2017 relative à la définition et à la caractérisation du périmètre des zones d'activités touristiques communautaires.

Un seul site a été identifié comme zone d'activité touristique (ZAT) à l'échelle du territoire communautaire. Il s'agit du site des trois lacs, localisé à cheval sur les communes de Rochebrune et de Piégut.

En sa qualité de gestionnaire du site, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) a fait le choix de renouveler la journée dédiée aux différentes activités praticables sur la zone d'activité touristique des trois lacs de Rochebrune et Piéqut. En effet, au vu du succès des éditions précédentes, il convenait de mettre en œuvre une nouvelle programmation pour 2024.

AR CONTROLE DE LEGALITE : 005-200067320-20240528-D2024420-DE en date du 03/06/2024 ; REFERENCE ACTE : D2024420

Pour rappel, l'objectif principal de cet évènement est de promouvoir ce site fréquenté par les habitants, les touristes et les prestataires d'activités afin de lui donner toute la mesure que son classement en ZAT suppose.

Dans le cadre de la fête qui se tiendra le 26 juillet 2024, plusieurs foodtrucks et stands alimentaires seront présents sur le site afin de compléter l'offre présente sur place. Pour assurer de bonnes conditions de travail sur la journée, la CCSPVA s'est engagée à mettre à leur disposition une alimentation électrique en contrepartie d'une participation financière. Il est donc proposé d'acter une participation financière des foodtrucks et des stands alimentaires de l'ordre de 150 € par emplacement.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire à trente voix pour et une voix contre :

- Approuve la mise en œuvre de la participation financière.
- Approuve le montant de la participation fixée à 150 € par emplacement.
- Autorise le président à signer tous les documents et à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

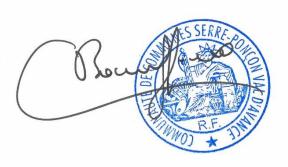
Le président de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Le secrétaire de séance

Communes Serre-Ponçon Val d'Avance

Madame Christine SPOZIO

Monsieur Joël BONNAFFOUX





Certifié exécutoire Compte tenu de la transmission en préfecture le 03 juin 2024 Et de la publication, le 10 juin 2024

(Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication).